

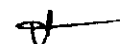
Bilan Actif

	Exercice clos au 31/12/10			N-1
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Logiciel informatique	13 246,52	13 246,52	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	11 738,24	11 160,35	577,89	922,89
Mobilier	10 841,64	9 833,09	1 008,55	2 470,48
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements versés	1 000,00		1 000,00	1 000,00
TOTAL	36 826,40	34 239,96	2 586,44	4 393,37
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 929,96	1 876,12	3 053,84	14 248,34
Autres créances	10 222,27		10 222,27	16 415,55
Avances et acomptes versés / commandes			0,00	0,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Disponibilités	320 897,71		320 897,71	300 242,35
TOTAL	336 049,94	1 876,12	334 173,82	330 906,24
<u>COMPTES REGULARISATION ACTIF</u>				
Charges constatées d'avance	15 299,77		15 299,77	24 784,53
TOTAL	15 299,77		15 299,77	24 784,53
TOTAL GENERAL	388 176,11	36 116,08	352 060,03	360 084,14

d

Bilan Passif

	31/12/2010	N-1
	Net	Net
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Réserves de fonctionnement	179 003,48	174 162,13
Résultat de l'exercice (bénéfice)	446,98	4 841,35
Subvention d'investissement	1 586,41	3 236,56
TOTAL	181 036,87	182 240,04
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provision retraite	25 162,49	17 727,00
TOTAL	25 162,49	17 727,00
<u>DETTES</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 327,78	17 277,87
Fournisseurs et comptes rattachés	81 553,03	88 597,36
Personnel	14 495,47	13 595,06
Organismes sociaux	21 127,74	20 387,73
Autres dettes fiscales et sociales	4 356,65	20 259,08
Autres dettes		
TOTAL	145 860,67	160 117,10
TOTAL GENERAL	352 060,03	360 084,14



Compte de Résultat

	Exercice Clos au 31/12/10	N-1
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Production vendue (services)	255 400,00	244 252,06
Subvention du Conseil Général	167 224,08	172 500,00
Reprise sur provisions Transfert de charges	23 308,40	22 541,95
Autres produits	110,75	228,29
TOTAL	446 043,23	439 522,30
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Autres achats & charges externes	167 007,03	176 776,61
Impôts, taxes et versements assimilés	3 553,70	9 033,53
Salaires et traitements	171 254,50	165 343,52
Charges sociales	73 236,65	71 003,98
Dotation aux amortissements	1 806,93	2 888,12
Dotation aux provisions	27 038,61	21 710,74
Autres charges	4 875,63	259,47
TOTAL	448 773,05	447 015,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 729,82	- 7 493,67
Produits financiers		
Produits sur cession valeurs mobilières	952,38	1 357,02
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Produits sur exercices antérieurs	1 001,77	7 067,31
Subvention invest.virée au compte de résultat	1 650,15	2 473,41
Produits exc sur opération de gestion	-	2 047,90
Charges exceptionnelles		
Charges sur exercices antérieurs	229,50	410,62
Charges exc sur opération de gestion /cession	198,00	200,00
Impôts sur les bénéfices		
	-	
BENEFICE	446,98	4 841,35



ANNEXE

EXERCICE 01.01.2010 au 31.12.2010

TOTAL DU BILAN 352 060.03 Euros

RESULTAT : Bénéfice de 446.98 Euros

1 FAIT MAJEUR

Néant

2/ PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN :

3.1 SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Subvention équipement	10 422.37	0.00	1 482.00	8 940.37

AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
	7 185.81	1 650.15	1 482.00	7 353.96

La subvention d'investissement attribuée par le Conseil Général est reprise au compte de résultat selon le même plan que l'immobilisation financée.

3.2 PROVISIONS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Pension	17 727.00	25 162.49	17 727.00	25 162.49
Créances	4 420.88	1 876.12	4 420.88	1 876.12
	22 147.88	27 038.61	22 147.88	27 038.61



3.3 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Logiciels	13 246.52	0.00	0.00	13 246.52
Matériel de bureau	13 566.75	0.00	1 828.51	11 738.24
Mobilier	10 841.64	0.00		10 841.64
TOTAL	37 654.91	0.00	1 828.51	35 826.40

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Logiciels	13 246.52	0.00		13 246.52
Matériel de bureau	12 643.86	345.00	1 828.51	11 160.35
Mobilier	8 371.16	1 461.93	0.00	9 833.09
TOTAL	34 261.54	1 806.93	1 828.51	34 239.96

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisible de l'immobilisation et conformément à la durée généralement admise

3.4 CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant Brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Clients	4 929.96	4 929.96	
Autres créances	10 222.27	10 222.27	
TOTAL	15 152.23	15 152.23	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Montant brut	Jusqu'à 1 an	à plus d'un an
Acomptes clients	24 327.78	24 327.78	
Fournisseurs	81 553.03	81 553.03	
Personnel congés à payer	14 495.47	14 495.47	
Organismes sociaux	21 127.74	21 127.74	
Dettes fiscales	4 356.65	4 356.65	
TOTAL	145 860.67	145 860.67	

3.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

3.6 REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Néant



LOISIRS ACCUEIL

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS

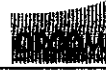
.*.*.*.

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

**LOISIRS ACCUEIL****ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901****SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS**

..*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LOISIRS ACCUEIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner le respect du principe de séparation des exercices. Le poste « avances et acomptes reçus sur commandes en cours » au 31 décembre 2010 s'élève à 24 327,78 euros et comprend les versements effectués par les clients au titre de l'exercice 2011.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 28 mars 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC

S. AUBAILLY

Associé Mandataire Social

**LOISIRS ACCUEIL****ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901****SIEGE SOCIAL : 8 rue d'Escures – 45000 ORLEANS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de****l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**Nature et objet**

- ⇒ Dirigeant concerné : Membres du conseil d'Administration
- ⇒ Nature et objet : Hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, camping), transport (autocar, bateaux)

Au cours de l'exercice 2010, des prestations d'hébergement et de mise à disposition de moyens de transport détenues par les membres du Conseil d'administration ont été effectuées. Le total des produits sur ces locations s'élève à 33 996,58 euros.

Fait à Orléans, le 28 mars 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC

S. AUBAILLY
Associé Mandataire Social